

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

N° : 550-06-000027-129

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

SIMON LESPÉRANCE

Demandeur

c.

VILLE DE GATINEAU

Défenderesse

N° : 550-06-000028-127

SUZANNE BILODEAU

Demanderesse

c.

VILLE DE GATINEAU

Défenderesse

DEMANDE DE JONCTION D'INSTANCES
(Article 210 alinéa 2 C.p.c.)

À L'HONORABLE STÉPHANE SANSFAÇON, J.C.S., SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT DE GATINEAU, LA DÉFENDERESSE VILLE DE GATINEAU EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Cette demande vise la jonction de deux actions collectives à être entendues par la Cour supérieure du Québec siégeant dans et pour le district de Gatineau dans les dossiers portant les numéros 550-06-000027-129 (*Lespérance*) et 550-06-000028-127 (*Bilodeau*).
2. Les 18 et 19 avril 2012, dans le cadre d'un vaste mouvement de contestations étudiantes, plusieurs dizaines de personnes ont pris part à des manifestations sur le territoire de la ville de Gatineau afin de contester l'augmentation des frais de scolarité annoncée par le gouvernement du Québec et les injonctions qui avaient alors été émises pour permettre la dispense des cours au sein de divers établissements d'enseignement, dont l'Université du Québec en Outaouais.
3. Plusieurs de ces manifestants ont été arrêtés et détenus à cette occasion. Ils ont ensuite reçu des constats d'infraction en vertu principalement du *Code de la sécurité routière* (dossier *Lespérance*) ou du *Code criminel* (dossier *Bilodeau*). Dans les deux dossiers, les demandeurs allèguent que des techniques similaires d'arrestation de masse auraient été utilisées.
4. Dans le dossier *Lespérance*, la partie demanderesse a déposé une demande d'autorisation d'exercer un recours collectif en lien avec les événements du 18 avril 2012, alors que la partie

demanderesse dans le dossier *Bilodeau* a déposé une demande similaire en lien avec les événements du 19 avril 2012.

5. En raison de leur connexité apparente, ces deux instances sont sous la responsabilité du même juge gestionnaire depuis plus de 6 ans, soit depuis leur institution en octobre 2012.
6. Les deux actions collectives ont été autorisées le 24 juillet 2018 par l'honorable Stéphane Sansfaçon, j.c.s., suite à deux auditions successives tenues à Gatineau le 30 avril 2018.
7. Afin d'assurer une saine gestion de ces deux instances et dans le meilleur intérêt de la justice, des parties et du principe de la proportionnalité, la défenderesse demande à ce que ces deux instances soient jointes afin d'être instruites en même temps et jugées sur la même preuve.
8. Les deux dossiers se fondent sur les mêmes causes d'action : les deux actions sont de nature extracontractuelle et visent l'obtention de dommages-intérêts compensatoires et exemplaires découlant d'une prétendue violation des droits constitutionnels ou quasi-constitutionnels des membres des deux groupes, y compris leurs droits à la liberté de réunion pacifique, à la liberté d'expression, à la liberté d'opinion, à la sécurité, à la sûreté et à l'intégrité.
9. En outre, les questions communes qui ont été autorisées sont essentiellement les mêmes dans les deux dossiers, tel qu'il appert du paragraphe 35 du jugement d'autorisation dans le dossier *Lespérance* et du paragraphe 34 du jugement d'autorisation dans le dossier *Bilodeau*.
10. Dans les circonstances, la défenderesse entend naturellement faire valoir des moyens de défense similaires, sinon identiques, dans les deux dossiers.
11. La preuve à être administrée dans chacun des deux dossiers sera en grande partie similaire, voire même identique, notamment en ce qui a trait :
 - a) au contexte précédant les manifestations des 18 et 19 avril 2012;
 - b) aux politiques et aux procédures d'arrestation en vigueur au moment des événements;
 - c) au témoignage des policiers impliqués dans les arrestations en cause, dont plusieurs ont participé à la fois aux événements du 18 avril 2012 et à ceux du 19 avril 2012; et
 - d) au traitement des constats d'infraction et des dossiers judiciaires qui en ont résulté.
12. La jonction des deux instances permettra d'éviter la répétition de cette preuve, et par le fait même de sauver temps et argent, tant pour les parties que pour le système de justice. Cette approche est conforme au principe directeur de la proportionnalité édicté par le *Code de procédure civile*.
13. Pour ces motifs, la défenderesse est bien fondée de requérir la jonction des dossiers *Lespérance* et *Bilodeau* aux termes de l'article 210 alinéa 2 du *Code de procédure civile*.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la demande de jonction d'instances présentée par la défenderesse Ville de Gatineau.

ORDONNER la jonction des dossiers de la Cour supérieure du Québec, district de Gatineau, portant les numéros 550-06-000027-129 et 550-06-000028-127 pour que ces deux dossiers soient instruits en même temps et jugés sur la même preuve.

ORDONNER aux parties de convenir d'un seul protocole de l'instance commun et conjoint pour les deux dossiers, lequel devra être entériné par le Tribunal.

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 17 janvier 2019

*Norton Rose Fulbright
Canada SENCRL, s.r.l.*

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.

(M^e Vincent Rochette)
(M^e Jérémy Boulanger-Bonnely)
Avocats de la défenderesse
VILLE DE GATINEAU

1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1
Téléphone : 514.847.4406
Télécopieur : 514.286.5474
Courriel : vincent.rochette@nortonrosefulbright.com
jeremy.boulanger-bonnely@nortonrosefulbright.com
notifications-mtl@nortonrosefulbright.com
Notre référence : 1000165325

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires : M^e James Reza Nazem
1010, de la Gauchetière Ouest, bureau 1315
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone : 514.392.0000
Télécopieur : 1.855.821.7904
jrnazem@actioncollective.com

M^e Marie-Claude St-Amant
M^e Rébecca Laurin
MELANÇON MARCEAU GRENIER & SCIORTINO S.E.N.C.
1717, boul. René-Lévesque Est, bureau 300
Montréal (Québec) H2L 4T3
Téléphone : 514.525.3414 poste 331
Télécopieur : 514.525.2803
mcstamant@mmgs.qc.ca
rlaurin@mmgs.qc.ca

PRENEZ AVIS que la présente demande sera présentée pour adjudication devant l'honorable Stéphane Sansfaçon de la Cour supérieure siégeant dans et pour le district de Gatineau à la date et à l'heure qui seront déterminés par le Tribunal.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 17 janvier 2019

*Norton Rose Fulbright
Canada SENCRL, s.r.l.*

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.
(M^e Vincent Rochette)
(M^e Jérémy Boulanger-Bonnely)
Avocats de la défenderesse
VILLE DE GATINEAU

1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1
Téléphone : 514.847.4406
Télécopieur : 514.286.5474
Courriel : vincent.rochette@nortonrosefulbright.com
jeremy.boulanger-bonnely@nortonrosefulbright.com
notifications-mtl@nortonrosefulbright.com
Notre référence : 1000165325

Touzel, Dianne

De: Touzel, Dianne
Envoyé: 17 janvier 2019 09:21
À: 'jrnazem@actioncollective.com'; 'mcstamant@mmgs.qc.ca'; 'rlaurin@mmgs.qc.ca'
Cc: Rochette, Vincent; Boulanger-Bonnely, Jeremy
Objet: NOTIFICATION / Simon Lespérance c. Ville de Gatineau - C.S.Gatineau:
550-06-000027-129 / Suzanne Bilodeau c. Ville de Gatineau - C.S. Gatineau:
550-06-000028-127
Pièces jointes: CAN_DMS_125013375_v1_Demande en jonction d_instances.PDF

Suivi:	Destinataire	Réception
	'jrnazem@actioncollective.com'	
	'mcstamant@mmgs.qc.ca'	
	'rlaurin@mmgs.qc.ca'	
	Rochette, Vincent	Remis: 2019-01-17 09:21
	Boulanger-Bonnely, Jeremy	Remis: 2019-01-17 09:21

NOTIFICATION PAR COURRIEL / NOTIFICATION BY EMAIL (Articles 133 et/and 134 C.p.c. / C.C.P.)

EXPÉDITEUR / SENDER

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP
Me / Mtre. Vincent Rochette / Me Jérémy Boulanger-Bonnely
1, Place Ville Marie, # 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1
Tel. : (514) 847-4747 – Fax : (514) 286-5474
Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com

Date :	Montréal, le 17 janvier 2019
Nature du document / Nature of the document :	Demande en jonction d'instances et avis de présentation
N° du dossier de Cour / Court File # :	C.S.Gatineau : 550-06-000027-129 ET C.S.Gatineau : 550-06-000028-127
Nom des parties / Name of the parties :	Simon Lespérance c. Ville de Gatineau ET Suzanne Bilodeau c. Ville de Gatineau
Nombre de pages / Number of the pages :	5
Heure de transmission / Time of transmission :	9 h 21
Notre référence / Our reference :	1000165325

DESTINATAIRE(S) / RECIPIENT(S)

Nom / Name : Me James Reza Nazem	Nom / Name : Me Marie-Claude St-Amant / Me Rébecca Laurin
Étude / Firm : 1010, de la Gauchetière ouest, bureau 1315 Montréal (Québec) H3B 2N2	Étude / Firm : MELANÇON MARCEAU GRENIER & SCIORTINO S.E.N.C. 1717, boul. René-Lévesque Est, bureau 300 Montréal (Québec) H2L 4T3

Dianne Touzel

Adjointe juridique

Legal Assistant

Adjointe de / Assistant to Caroline Larouche, Josée Beaudoin, Vincent Rochette et Jean-Christophe Martel

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP

1, Place Ville Marie, Bureau 2500, Montréal, QC, H3B 1R1, Canada

T: +1 514.847.4652 | F: +1 514.286.5474

dianne.touzel@nortonrosefulbright.com

NORTON ROSE FULBRIGHT

Touzel, Dianne

De: Microsoft Outlook <postmaster@nortonrosefulbright.com>
À: jrnazem@actioncollective.com; mcstamant@mmgs.qc.ca; rlaurin@mmgs.qc.ca
Envoyé: 17 janvier 2019 09:22
Objet: Relayé : NOTIFICATION / Simon Lespérance c. Ville de Gatineau - C.S.Gatineau:
550-06-000027-129 / Suzanne Bilodeau c. Ville de Gatineau - C.S. Gatineau:
550-06-000028-127

La remise à ces destinataires ou groupes est achevée, mais aucune notification de remise n'a été envoyée par le serveur de destination :

jrnazem@actioncollective.com

mcstamant@mmgs.qc.ca

rlaurin@mmgs.qc.ca

Objet : NOTIFICATION / Simon Lespérance c. Ville de Gatineau - C.S.Gatineau: 550-06-000027-129 / Suzanne Bilodeau c. Ville de Gatineau - C.S. Gatineau: 550-06-000028-127

NOS: 550-06-00027-129
550-06-00028-127

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)
DISTRICT DE GATINEAU

SIMON LESPÉRANCE

Demandeur

-c.-

VILLE DE GATINEAU

Défenderesse

SUZANNE BILODEAU

Demanderesse

-c.-

VILLE DE GATINEAU

Défenderesse

DEMANDE DE JONCTION D'INSTANCES
(Article 210 alinéa 2 C.p.c.)

ORIGINAL

BO-0042

1000165325

Me Vincent Rochette /
Me Jérémy Boulanger-Bonnely
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 CANADA
Téléphone : +1 514.847.4406
Télécopie : +1 514.286.5474